

360 INGENIERIE
Immatriculée 885 207 779 RCS Pontoise
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 28 B avenue du Huit Mai 1945
95200 SARCELLES

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24/06/2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
Et le 24 juin,

Le soussigné :

- **MAISON CAULIER**, société à responsabilité limitée au capital de 100 euros dont le siège est sis 16 rue Rosa Parks 91420 Morangis, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro 911 313 112, représentée par Madame Célia CAULIER dument habilité pour les présentes

Ordre du jour

L'assemblée générale est convoquée sur l'ordre du jour rappelé ci-dessous :

- Acceptation de la démission du Président
- Nomination du nouveau Président
- Modification des statuts
- Pouvoir pour formalités.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

PREMIERE RESOLUTION
(Démission du Président)

Monsieur Anisse BOUAOUAJA a présenté sa lettre de démission de son Mandat de Président
Sa démission a été acceptée.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

(Nomination du Président)

Monsieur Samir MAHAH, né le 10 janvier 1988 à Le Creusot (71), de nationalité française et demeurant au 16 rue Rosa Parks 91420 Morangis, est nommée Président de la société 360 INGENIERIE.

L'article 32 des statuts est alors modifié.

Il accepte ses nouvelles fonctions.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

(Modification des statuts)

Pour faire suite à la cession d'actions en date du 14 juin 2024, l'article 8 des statuts est complété comme suit :

Par suite de la cession en date du 14/06/2024, Le capital social est fixé à la somme de 1 000 euros. Il est divisé en MILLE (1000) actions d'une valeur nominale de UN Euro (1 euro), libérées et de même catégorie.

Ces 1000 actions sont attribuées à :

- MAISON CAULIER	1 000 actions
------------------	---------------

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra de réaliser.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures. De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal en 4 exemplaires originaux, qui seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Fait à Sarcelles, le 24 juin 2024

SARL MAISON CAULIER

Représentée par sa gérante,

Célia CAULIER



Signature du Président, précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation
des fonctions de président



